



ANSES – ANMV  
14 Rue Claude Bourgelat  
Parc d'Activité de la Grande Marche  
JAVENE – CS 70611  
35306 FOUGERES - France

A l'attention de Mme Nathalie LEGRAND

Le 10 Août 2020, à Saint Paul

**Objet :** Arrêt de l'activité de distribution d'aliments médicamenteux et arrêt du maintien de l'agrément pour la fabrication des aliments médicamenteux par la société PROVAL.

N/REF : CBI-2020/890

RAR 2C 135542 03704

Madame,

Nous faisons suite à notre réunion du 26/06/2020 concernant l'activité de distribution des aliments médicamenteux par la société Proval.

Suite à cette réunion, nous avons décidé d'arrêter l'activité de distribution des aliments médicamenteux.

Egalement, nous vous informons avoir décidé, de stopper les actions (*Circulaire QSE n°2016-10 : Réunion du 22 avril 2016 Commission Aliments médicamenteux et ANMV*) permettant à Proval de maintenir son agrément pour la fabrication des aliments médicamenteux.

Par conséquent, par ce présent courrier, nous vous informons que la société Proval arrêtera définitivement son activité d'établissement pharmaceutique (Fabrication/Distribution des aliments médicamenteux) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Espérant ainsi faciliter le suivi de notre dossier, et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sincères salutations.

Claude BIHRY  
Directeur Général PROVAL

